

## CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Entre,

La commune de Chalon sur Saône, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville de Chalon sur Saône, représentée par Monsieur PLATRET Gilles en sa qualité de Maire de ladite Commune, autorisé par décision du conseil municipal prise en vertu d'une délibération CM-26-04-09-15-1 en date du 9 avril 2026, dont un extrait certifié conforme est annexé au présent acte après mention **(Annexe n°1)**.

Ci-après dénommée « la Ville »,

Et

XXXX

Ci-après dénommée "l'occupant".

## 1. PREAMBULE

La Ville de Chalon-sur-Saône a souhaité mettre à disposition le terrain à usage de stationnement sis Léon Blum à Chalon-sur-Saône, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public. Pour ce faire, un avis de publicité est paru le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

C'est dans ce contexte que **XXX** a été retenu à l'issue de l'avis de publicité après analyse des candidatures.

Ceci étant exposé, les parties ont convenu de ce qui suit.

## 2. OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé, sous le régime des autorisations d'occupation temporaire du domaine public

### **a/ engagement de la Ville**

La Ville mettra à disposition de l'occupant le terrain à usage de stationnement, situé avenue Léon Blum à Chalon sur Saône, ci-après désigné : Une partie de parcelle de terrain viabilisée, c'est à dire raccordée aux réseaux suivants : eau, électricité, évacuation des eaux usées et Internet.



Tel que ledit **BIEN** se poursuit et comporte, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être, le cas échéant, relatives aux présentes.

La Commune de Chalon sur Saône interdira tout ce qui pourrait troubler la tranquillité ou la sécurité des lieux ou nuire à leur bonne tenue.

**b/ engagements de l'occupant :**

L'occupant prendra le bien dans l'état actuel de conservation et prendra en charge:

- les travaux d'aménagement fonciers et d'équipements nécessaires à l'accomplissement de ces missions statutaires.
- l'entretien du bien comprenant notamment la propreté des lieux, l'entretien des espaces verts, de la voirie, du déneigement ;
- le cas échéant, la contractualisation des différents abonnements et leurs acquittements avec les fournisseurs d'eau, d'électricité, du réseau internet ; la sécurisation des données wifi et de la ligne téléphonique ;
- le paiement des impôts et taxes (redevance ordures ménagères, impôts fonciers, assurances).

Dans le cas d'aménagements effectués par l'occupant, ceux-ci resteront acquis au profit de la Ville à l'expiration de la convention, sans indemnités.

### **3. DOMANIALITÉ PUBLIQUE**

La présente convention est conclue sous le régime de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public. En conséquence, l'occupant ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux et à l'occupation et quelque autre droit, sauf accord exprès du propriétaire.

### **4. DESTINATION DES LIEUX MIS À DISPOSITION**

L'occupant s'engage à conserver et développer l'usage de stationnement du bien mis à disposition.

### **5. DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est personnelle, incessible et conclue à titre précaire et révocable.

La présente convention prend effet à compter de la date de mise à disposition effective du terrain au profit du locataire, et ce, pour une durée de 10 années à compter de cette date.

Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des deux parties, dans les 6 mois précédant l'échéance de la présente convention, celle-ci sera considérée et tacitement reconduite pour des périodes d'1 an, sans que la durée totale reconductions comprises n'excède douze ans.

### **6. DÉNONCIATION ET RÉSILIATION**

La présente convention pourra être résiliée de plein droit, notamment, en cas de :

- retrait ou résiliation de l'autorisation pour motif d'intérêt général,
- inexécution fautive des présentes.

La résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception avec effet six (6) mois après réception de la lettre recommandée avec accusé de réception.

### **7. RESPONSABILITÉ – ASSURANCE**

L'occupant souscritra toutes assurances nécessaires à couvrir les risques encourus dans le cadre de l'occupation.

### **8. REDEVANCE**

En contrepartie de cette mise à disposition, l'occupant versera à la Ville une redevance annuelle de 5000 euros. Cette redevance sera révisée annuellement en fonction de l'indice ICC, l'indice de base retenu étant l'indice du 1er trimestre 2026 (valeur 2084 paru le 28 juin 2026). Une part variable sera également versée par l'occupant en fonction des résultats annuels ; le pourcentage de la part variable sera à convenir entre les parties.

En fonction des résultats d'exploitation, le montant de la redevance pourra être réévalué à

l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

#### **9. TAXE DE SÉJOUR**

Selon un accord signé avec la DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP), et en raison de la qualification en tant que plateforme numérique de l'occupant, celui-ci s'engage à percevoir et reverser la taxe de séjour à la collectivité collectrice tous les trimestres.

La taxe de séjour sera versée selon la convention de transmission d'informations contenues dans le référentiel des structures de la Direction Générale des Finances Publiques.

#### **10. ÉTAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE**

Sans objet

#### **11. ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges ou domiciles respectifs.

#### **12. DÉCLARATIONS**

Les parties déclarent avoir tous les pouvoirs nécessaires pour s'engager aux présentes, et ne faire, et n'avoir jamais fait, l'objet d'une procédure collective.

#### **13. RÈGLEMENT DES LITIGES**

En cas de litige le Tribunal Administratif de Dijon est territorialement compétent.

#### **14. ANNEXES**

Outre le présent texte, le contrat comporte les annexes suivantes :

**Annexe n°1** : Délibération portant délégation d'attribution au maire

Fait le....., à .....

[Signature de la Ville]

[Signature de l'occupant]

PROJET